Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT D'OCCUPATION PERMANENTE DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES (EXCLUANT TSHILANU TSHIUETUNUSSIHTSH)

Les Pekuakamiulnuatsh désireux d'obtenir un certificat d'occupation permanente dans la réserve faunique des Laurentides (excluant Tshilanu tshiuetunussihtsh) doivent participer au processus de sélection.

Les modalités d'attribution d'un certificat d'occupation permanente et le formulaire de demande et autres documents requis sont disponibles aux bureaux de Droits et protection du territoire, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh et sur le site Web www.mashteuiatsh.ca.

Inscription
La période d'inscription se déroule du 19 juin au 3 juillet 2017 selon l'horaire d'ouverture des bureaux :

- Lundi au jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, à l'exception des jours fériés.

Pour participer, le demandeur doit :

- Remplir le formulaire et le remettre en personne ou par courrier aux bureaux de Droits et protection du territoire, 1671, rue Ouiatchouan;
- Fournir une copie des pièces justificatives;
- Satisfaire aux conditions d'admissibilité.

Toute inscription comportant de fausses déclarations sera annulée. De même, si un formulaire d'inscription n'est pas rempli correctement, il pourra être rejeté, sans préavis, avant la présélection.

Processus de sélection
Les demandeurs qui ont été sélectionnés seront contactés par téléphone le 19 juillet. Le nombre de certificats d'occupation permanente attribué en 2017 est fixé à vingt (20).

Nous rappelons que les modalités d'attribution d'un certificat d'occupation permanente dans la réserve faunique des Laurentides (excluant Tshilanu tshiuetunussihtsh) découlent de l'adoption par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, en février 2017, de la Stratégie d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu et de trois encadrements touchant l'occupation et l'utilisation du territoire par les Pekuakamiulnuatsh.

Au moment de l'implantation d'un bâtiment, les demandeurs devront se conformer aux encadrements suivants : *Code d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu*, *Plan transitoire d'occupation de Tshitassinu* et *Code de pratique sur les prélèvements fauniques*.

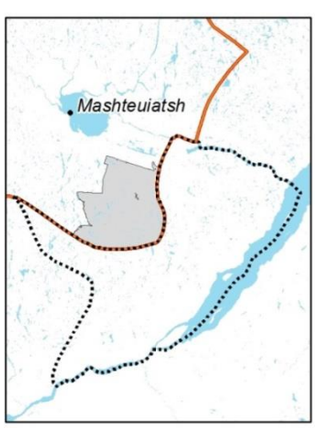

Kanikatamakuik uelutishiunuau
(Territoire propre à note Première Nation)

Tshilanu tshiuetunussihtsh
(Partie sud-ouest dite commune)

Réserve faunique des Laurentides
(excluant Tshilanu tshiuetunussihtsh)

Affiché le 19 juin 2017

Tipelitamuna kie ka tshishpeuatekanitsh nanituhussi
DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

1671, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-2473
Télécopieur : 418 275-7615
Courriel : dpt@mashteuiatsh.ca
Internet : www.mashteuiatsh.ca